



# Livret d'accueil

Bienvenue



# Le Mot d'accueil

*Nous t'accueillons aujourd'hui à l'institution Serenne et te souhaitons la bienvenue*

*Tu vas- y rencontrer une équipe de plusieurs professionnels, qui seront là pour t'accompagner dans ta vie de tous les jours*

*Nous veillerons à te proposer le meilleur accompagnement dans ta vie quotidienne et veillerons à répondre à tes attentes et besoins.*

*Le présent livret d'accueil t'apportera des informations sur l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement*

*N'hésite pas à t'adresser à toute personne qui pourra t'apporter les réponses à tes questions*

*Nous te souhaitons une bonne intégration parmi nous !*

# SOMMAIRE

<i>Mot d'accueil.....</i>	<i>page 1</i>
<i>Organigramme.....</i>	<i>page 3</i>
<i>Présentation de l'établissement.....</i>	<i>pages 4 à 7</i>
<i>Notre fonctionnement.....</i>	<i>pages 8 à 10</i>
<i>Le déroulement d'une journée.....</i>	<i>pages 11 à 12</i>
<i>Serenne en images.....</i>	<i>pages 13 à 14</i>
<i>Plan, coordonnées et accès.....</i>	<i>page 15</i>

# Organigramme

## Commission administrative

- Président
- Trésorier secrétaire
- Autres membres

## Pôle direction

- Direction et direction adjointe
  - Assistante de direction

## Pôle technique

- 1 coordinateur
- 1 secrétaire de pôle
- 1 comptable
- 3 agents techniques et leurs équipes (cuisine, atelier et propreté).

## Pôle éducatif

- 2 chefs de service
- 1 secrétaire de pôle
- Des personnels éducatifs de groupe de vie
- 1 psychologue, 1 infirmière,
- 2 éducateurs scolaires
- 1 équipe de surveillants de nuit

## Présentation de l'établissement



Je me présente, Gabriel François Serenne, tu arrives dans une Maison d'enfants que j'ai voulu créer pour vous en 1890. Ici vivent des enfants garçons et filles âgés de 4 à 18 ans, souvent des frères et sœurs séparés provisoirement de leur famille.

*« S'épanouir dans un environnement protecteur est un droit dont tous les enfants doivent bénéficier. Chaque enfant doit donc être protégé contre toute forme de violence, qu'elle soit morale, physique, sexuelle... autrement dit contre la maltraitance »*

*Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant*

## Notre histoire

*L'institution porte le nom de son fondateur, Monsieur Gabriel François Serenne.*

*Cet établissement laïc a ouvert ses portes en 1890, il accueillait à l'époque des garçons privés de leurs parents ou de l'un d'eux. Il se nommait « orphelinat Serenne ».*

*Cet accueil a évolué. L'établissement, qui œuvre depuis son origine dans le champ de la protection de l'enfance, est devenu une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social). Il a pour mission principale d'accompagner au quotidien, des garçons et des filles en difficultés sociales et éducatives.*

*La MECS est gérée par une commission administrative.*

*Nos missions éducatives s'inscrivent dans des valeurs de respect de l'enfant tel qu'il est, avec son vécu, son histoire, sa famille, sa culture et sa différence.*

## Notre habilitation



*La maison d'enfants est autorisée à accueillir des jeunes garçons et filles âgés de 4 à 18 ans.*

*Les jeunes accueillis à l'institution sont exclusivement confiés par les services de l'aide sociale à l'enfance au titre de :*

- mineurs en Accueil Provisoire (article L-222-5 du code de la famille et de l'action sociale),*
- mineurs confiés à l'ASE en Assistance Educative (article 375 et suivants du code civil), et par Ordonnance de Placement Provisoire du procureur de la République ou du juge des enfants,*
- mineurs sous Tutelle d'Etat.*

*Notre institution s'applique à mettre en place et à faire respecter pour chaque enfant, un certain nombre de droits et devoirs énoncés dans les lois de janvier 2002 et de mars 2007, en référence à la convention internationale des droits de l'enfant.*

# Enfants accueillis

*L'institution accueille des jeunes, seuls ou en fratrie, pour lesquels une séparation momentanée ou durable avec leur milieu familial a été décidée ou proposée. Ces difficultés peuvent être d'ordre social et familial mais aussi, relationnel et comportemental.*

*Le temps de l'accueil est fixé soit par le juge des enfants soit par l'Aide Sociale à l'Enfance.*

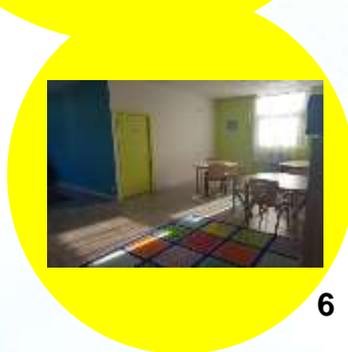


## La maison d'enfants

*Nous sommes autorisés à accueillir 70 enfants sur 5 groupes de vie :*

- *Un groupe de « petits » : 4 ans – 9 ans*
- *1 Educateur spécialisé coordinateur d'équipe*
- *1 Educateur de jeunes enfants*
- *4 Moniteurs éducateurs*

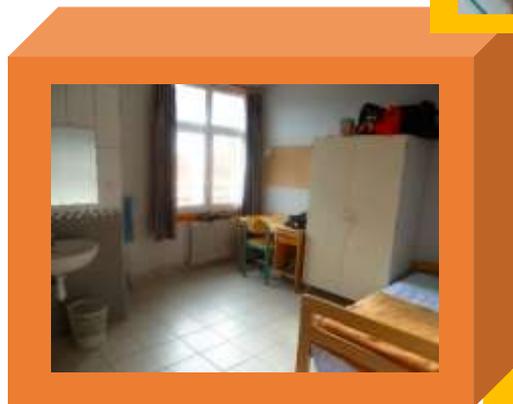
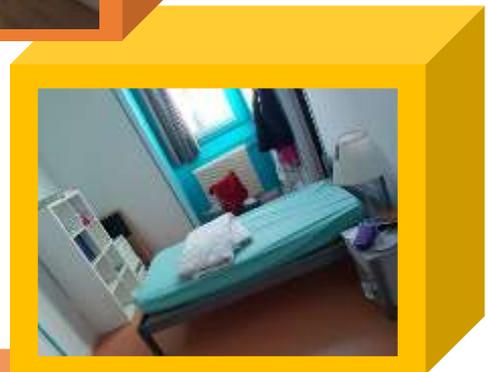
- *Un groupe de garçons : 9 ans – 12 ans*
- *1 Educateur spécialisé coordinateur d'équipe*
- *1 Educateur Technique*
- *4 Moniteurs éducateurs*



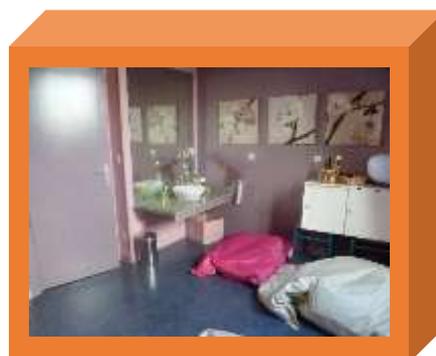
- *Un groupe de filles : 9 ans – 13 ans*
  - *1 Educateur spécialisé coordinateur d'équipe*
  - *2 Animatrices sociales*
  - *3 Moniteurs éducateurs*



- *Un groupe de garçons : 13 ans – 18 ans*
  - *1 Educateur spécialisé coordinateur d'équipe*
  - *1 Educateur spécialisé*
  - *3 Moniteurs éducateurs*



- *Un deuxième groupe de filles : 13 ans – 18 ans*
  - *1 Educateur spécialisé coordinateur d'équipe*
  - *1 Educateur spécialisé*
  - *3 Moniteurs éducateurs*



*Loi 2002.2 du 2/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Circulaire n°138 du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.*

# Notre fonctionnement



*Tu es accueilli dans un internat ouvert toute l'année, 24h/24h.*

*Tu bénéficies d'une mesure de protection suite à l'ordonnance du juge des enfants ou à la demande de tes parents. Des droits de visite et/ou d'hébergement, de correspondance, des contacts téléphoniques te sont accordés en fonction de la décision du juge des enfants ou de l'ASE.*

*Tu seras accueilli par des éducateurs présents tous les jours de 7h à 23h. A partir de 23h, des surveillants de nuit prennent le relais.*

*Le rôle des éducateurs est de t'accompagner dans tous les actes de la vie courante (lever, repas, santé, sécurité, activités, scolarité, coucher...). Leur mission est d'être à ton écoute, de soutenir tes demandes, de t'aider à comprendre et à respecter les règles de vie, de maintenir le lien avec ta famille... Ils seront tes repères durant ton placement.*

*Tu peux à tout moment interpeller ton référent de l'Aide Sociale à l'Enfance.*

## Avant ton arrivée

- *Tu feras une visite de pré admission, en présence d'un éducateur de l'Aide Sociale à l'Enfance, de tes parents, du chef de service de l'établissement, et d'un éducateur de ton futur groupe de vie.*
- *Il sera abordé au cours de cet entretien les motifs de ton placement, tout ce qui fait difficulté, tes attentes et celles de ta famille, (régimes alimentaires, sommeil, allergies, traitement...).*
- *Tu seras invité à visiter les locaux*
- *Le livret d'accueil te sera remis et tu connaîtras ta date d'admission*



## Ton arrivée à l'Institution

*Dans la mesure du possible, tu seras accueilli par ton éducateur référent.*

*Il t'accompagnera dans ton installation pour :*

- *Te permettre de t'approprier les lieux, ta chambre autant que les lieux collectifs*
- *Favoriser ton inscription dans le groupe, les autres jeunes étant prévenus à l'avance de ton arrivée*
- *T'aider à prendre connaissance du fonctionnement de la structure, du règlement de groupe et des consignes de sécurité*
- *Mettre à jour ta situation administrative (santé, papiers d'identité, scolarité...)*
- *Répondre à toutes tes questions, et te rassurer si besoin*
- *Te présenter à l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès de toi.*



## Projet individualisé

*C'est un document qui définit ton accompagnement individuel durant ton placement et auquel tes parents seront associés.*

*Dans les six premiers mois qui suivent ton arrivée, l'équipe aura observé tes difficultés, tes compétences, tes besoins et tes attentes.*

*Tu rencontreras ton référent afin de donner ton avis et déterminer le contenu de ton projet pour favoriser ton épanouissement.*

## Ton avis

*Tout au long de ton accueil à l'Institution Serenne, tu pourras nous donner ton avis sur ce que nous proposons (ex : les activités, les projets, les repas, les équipements). Tes suggestions sont importantes pour que nous puissions nous adapter à tes besoins, voire même à tes propositions. Afin de recueillir ton avis, nous te proposerons de participer à des réunions avec les autres enfants et/ou de remplir des questionnaires de satisfaction.*

## Scolarité

*Tu seras scolarisé dans une école ou établissement adapté à ton projet. Tu t'y rendras seul ou accompagné en fonction de ton âge et de tes besoins, avec l'accord de tes parents.*

*Tous les jours, à ton retour tu iras faire tes devoirs en étude pour être aidé dans la mesure du possible par un éducateur sur le pôle scolaire.*

*Les éducateurs scolaires seront en contact avec tes parents pour les tenir informés de ta scolarité.*



## Santé

*Quelque temps après ton arrivée, tu seras accompagné par l'infirmière chez le médecin généraliste qui te suivra tout au long de ton placement.*

*L'infirmière sera en contact avec tes parents pour les tenir informés de ta santé.*

*Au moins une fois par an tu rencontreras la psychologue de l'établissement pour faire le point sur ta situation et vérifier si tu as besoin d'un suivi.*

*Elle pourra te rencontrer à ta demande si tu en ressens le besoin.*



# Déroulement d'une journée

## **Le lever**



*Tu te lèveras le matin en fonction de tes horaires d'école, de cours ou de travail. Tu prendras un petit déjeuner avant de faire ta toilette, de t'habiller et de partir.*

## **Le repas du midi**



*Si tu ne manges pas à la cantine, tu viendras prendre ton repas à l'institution.*

## **Le retour de l'école**



*Le temps d'étude est un temps obligatoire et tu seras accompagné par des éducateurs scolaires pour faire tes devoirs. Durant le reste de la soirée, une équipe d'éducateurs sera là pour s'occuper de toi dans l'organisation de ta vie quotidienne, de tes loisirs et activités.*

## **Le goûter**



*A partir de 16 heures tu pourras prendre un goûter avec les enfants de ton groupe.*

## **La soirée**



*Elle sera organisée en fonction de tes besoins, de ton âge et de ton groupe de vie*

## **La douche**



*Selon ton âge et tes besoins tu prendras ta douche le soir et/ou le matin.*

## **Le dîner**



*Tu mangeras à 19 heures sur ton groupe ou dans un réfectoire.*

## **Le coucher**



*Tu te coucheras en fonction de tes besoins, de ton âge et du projet du groupe.*

*Au départ des éducateurs une équipe de surveillants de nuit est là pour assurer ta sécurité et veiller au bon déroulement de ta nuit.*

## **Les week-ends :**

*Ils seront rythmés en fonction des sorties autorisées et de tes activités.*

## **Les vacances :**

*Pendant les vacances, ta journée pourra être un peu différente en fonction des activités prévues par tes éducateurs, de tes sorties, de tes séjours de vacances, etc.*

## **Les activités :**

- *En accord avec tes parents et avec tes éducateurs, tu pourras choisir une activité extérieure (sportive, culturelle, etc.) et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit possible.*
- *Au sein de l'institution, il y a un programme d'animation qui est mis en place qui te permet de participer à plusieurs activités : chorale, théâtre, sport, ateliers créatifs, cuisine etc.*

*Tout te sera expliqué plus en détail par les éducateurs à ton arrivée.*

# Serenne en Image



*Avant...*



*...maintenant*



**Ses espaces extérieurs**

## Ses aménagements intérieurs



la cuisine collective



L'espace accueil



la salle de sport



La Bibliothèque



la discothèque

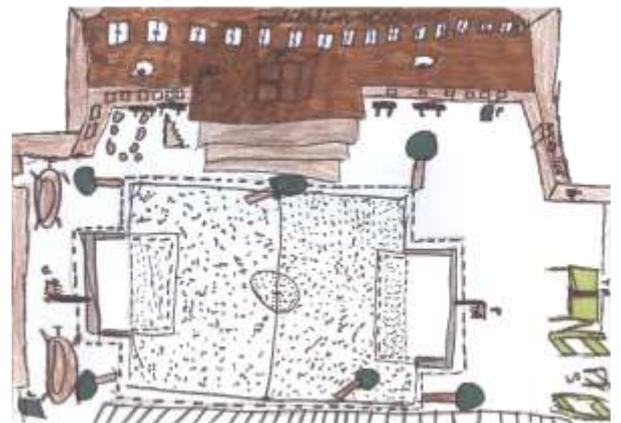


## Coordonnées et accès

14



*Accès à l'ensemble  
du réseau de bus*



## Institution Serenne

21 rue Caban – BP 615  
45016 ORLEANS cedex

Tel: 02 38 53 36 17 – Fax: 02 38 54 23 82

E-mail: [contact@fondation-serenne.fr](mailto:contact@fondation-serenne.fr)

Site internet : [www.fondation-serenne.fr](http://www.fondation-serenne.fr)